



- ### Légende
- Limite communale
 - Limite de zone
 - UA : Centre-ancien
 - UB1 : Quartier résidentiel
 - UB2 : Quartier résidentiel paysager
 - UE : Équipements
 - UX : Activités économiques
 - AUB1 : Zone à urbaniser
 - A-Air : Zone agricole
 - N-Nr : Zone naturelle
 - Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - Secteur dédié à l'aménagement de la RN154 (Décret n°2018-576 du 04/07/2018 déclarant d'utilité publique les travaux d'aménagement à 2x2 voies de la RN154)
 - Emplacement réservé (article L151-41 du Code de l'urbanisme)
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (Article L151-11 du Code de l'urbanisme)
 - Espace boisé classé (article L113-1 du Code de l'urbanisme)
 - Espace paysager protégé (Article L151-23 du Code de l'urbanisme)
 - Zone inondable (PPRI de l'Eure - Arrêté préfectoral n°2009-0112)
 - Zone humide probable (Article L151-23 du Code de l'urbanisme)
 - Alignement d'arbres (Article L151-23 du Code de l'urbanisme)
 - Patrimoine bâti à préserver (Article L151-19 du Code de l'urbanisme)
- Chemements à préserver au titre de l'article L151-38 du Code de l'urbanisme**
- Tracé du Plan Vert (Chartes Métropole) à préserver ou à créer
 - Chemin à préserver
- Continuités écologiques à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme**
- Corridor écologique
 - Corridor écologique alluvial

Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme			
Número	Destination	Superficie	Bénéficiaire
1	Sous-station électrique	7 147 m ²	SYNELVA
2	Aménagements de terrains de loisirs compatibles avec le PPRI	28 191 m ²	Commune de Saint-Prest
3	Extension des aménagements sportifs et de loisirs	16 749 m ²	Commune de Saint-Prest
4	Aménagements verts sur l'île du Cœur de village	1 997 m ²	Commune de Saint-Prest
5	Coulée verte (Plan vert)	21 164 m ²	Chartres Métropole
6	Extension d'un espace de loisir le long de l'Eure	6 130 m ²	Commune de Saint-Prest
7	Cheminement piétonnier des Ponts Breteaux à la Pierre Percée (largeur 3m)	1 388 m ²	Commune de Saint-Prest